



**Union nationale des syndicats CGT
des CROUS**

PREAVIS DE GREVE LUNDI 22 MARS 2021

Depuis maintenant plusieurs mois, l'Union nationale et ses syndicats tirent la sonnette d'alarme sur les conditions de travail du personnel.

Respect du protocole du 04 mai 2017 et mise en place impérative et sans délai de la troisième session.

La gestion de la crise sanitaire actuelle n'a pas permis de garantir la santé et sécurité des personnels des œuvres, que cela soit en restauration, en résidence ou dans les services centraux.

Toutes ces raisons amènent l'Union Nationale à déposer un préavis de grève pour les revendications suivantes :

- Aménagement d'horaires des agents pendant l'état d'urgence et prise en charge des dépenses non prévues.
- Mise en place de concours ITRF, afin de résorber la totalité des postes vacants.
- Troisième session pour la fonctionnarisation des personnels.
- Prise en charge du CAS (Compte d'affectation spéciale) pension pour les nouveaux ITRF par le CNOUS ou l'État.
- Prise en charge de la mutuelle et du jour de carence en cas de maladie.
- Augmentation de toutes les primes, pour l'ensemble du personnel (annuel et mensuel).
- Traitement égalitaire pour toutes les catégories de personnel.
- Augmentation des salaires à hauteur de 200 euros net minimum par mois pour tous.
- Réduction du temps de travail à 32H par semaine.
- Mise à jour des DAPOOUS et application rapide pour faciliter les mutations, requalifications et la liste d'aptitude.
- Évolution de l'action sociale à hauteur de 3 % de la masse salariale dans tous les CROUS.
- STOP aux abus de pouvoir de certains directeurs généraux des CROUS.
- Majoration des dimanches et jours fériés pour les vacataires étudiants.
- Élargissement de la prime de pénibilité pour l'ensemble des métiers.
- Prise en charge par l'Etat des pertes financières engendrées par la crise sanitaire. (Fermeture de la restauration et du repas à 1 euros...)

Madame la Présidente, nous vous transmettons ce préavis de grève pour la journée du lundi 22 mars 2021, reconductible, ainsi que les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis vaut pour l'ensemble des personnels ouvriers et administratifs du réseau des œuvres.

Pour le bureau national de l'UN CGT CROUS.
Secrétaire général

H.OZDEMIR

